

Fiche technique du produit

Spécifications



ClimaSys - Résistance chauffante isolée - 100W - 12..24V

NSYCR100WU1C

Statut commercial: Commercialisé

Principales

Gamme	ClimaSys
Nom du produit	ClimaSys CR
Type de produit ou équipement	Résistance chauffante
Plage de puissance	100 W
Tension d'entrée	12...24 V CA/CC 50/60 Hz
Raccordement électrique	4 bornes à vis 2,5 mm ²

Complémentaires

Position de montage	Vertical
Température de l'air ambiant en fonctionnement	-40...70 °C
Degré de protection IP	IP20
Classe d'isolation électrique	Classe II
Certifications du produit	VDE
Matière	Corps :aluminium extrudé Couvercle :plastique
Hauteur	Externe: 150 mm
Largeur	Externe: 60 mm
Profondeur	Externe : 90 mm
Conditions d'utilisation	Une protection électrique est nécessaire Les résistances doivent être installés avec un contrôleur thermique Enveloppe étanche
Mode de fixation	Par clips
Support de montage	Rail DIN 35 mm

Emballage

Type d'emballage 1	PCE
Nombre d'unité par paquet	1
Hauteur de l'emballage 1	7,000 cm
Largeur de l'emballage 1	10,000 cm
Longueur de l'emballage 1	13,000 cm
Poids de l'emballage (Kg)	360,000 g

Garantie contractuelle

Coverage

Produit de base

Garantie

18 mois

Schneider Electric vise à atteindre le statut de Net Zero d'ici 2050 grâce à des partenariats avec la chaîne logistique, des matériaux à faible impact et une circularité via notre campagne en cours "Use Better, Use Longer, Use Again" pour prolonger la durée de vie des produits et leur recyclabilité.

[Environmental Data expliquées >](#)

Empreinte environnementale

Profil environnemental du produit (PEP)

[Profil environnemental du Produit](#)

Use Better

Matières et Substances

Emballage avec carton recyclé **Non**

Emballage sans plastique **Non**

[Directive RoHS UE](#) **Conforme aux dérogations**

Numéro SCIP **60bb7229-9ac3-41cb-896e-a93aa448ebf8**

Régulation REACH [Déclaration REACH](#)

Use Again

Réemballer et réuser

Profil de circularité **Pas d'opérations particulières de recyclage requises**

Reprise **Non**

WEEE Label  **Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.**